

E12B3

Habilitation électrique

Travaux et/ou consignation d'ordre électrique Basse Tension et/ou intervention générale

Indices B1, B2, BC et/ou BR

FORMACODE : 24049 - 24095

OBJECTIFS

Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage et/ou des travaux d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques.
Respecter ou réaliser la consignation du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité.
Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et intervention BT.
Rendre compte de ses activités.

TYPE DU PUBLIC

Personnels électriciens sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments de chantiers et appelés à réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique.

PRÉREQUIS

Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré sur les ouvrages ou installations électriques.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques.

Les exercices pratiques sont orientés sur le repérage des environnements ou locaux à risques, l'analyse préalable à son intervention, la mise en œuvre de ses EPI, l'application des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique, la préparation et la direction des travaux d'ordre électrique, le balisage de la zone de travaux et sa surveillance, les étapes de consignation, la réalisation de connexions et de déconnexions, la pose d'une nappe et d'un EPC, la réalisation d'interventions de dépannage et de dépannage avec nécessité de consignation, la rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que tapis et nappe isolants, gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension), dispositifs de condamnation et appareils de mesure.

> Moyens humains

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

ÉVALUATION

> L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.

- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE

> **Connaissances générales**

Les effets du courant • Les zones d'environnement • Les symboles d'habilitation • La mise en sécurité d'un circuit • L'utilisation des matériels • Les équipements de protection • La conduite à tenir en cas d'accident

> **Travaux d'ordre électrique**

L'identification des ouvrages BT • Les fonctions des matériels électriques BT • Les mesures de prévention • Les niveaux d'habilitation nécessaires • Les différentes consignations (en une ou deux étapes) • L'analyse des risques • La préparation des travaux • Les travaux hors tension avec ou sans voisinage • Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité • La rédaction des documents

> **Entretien et dépannage**

Les zones d'environnement • Les risques spécifiques aux interventions BT • Les mesures de prévention • La préparation d'une intervention • Les niveaux d'habilitation nécessaires • Les différentes interventions • La consignation • Les consignes de l'exploitant et instructions de sécurité • La rédaction des documents.

PRATIQUE

> **Exercices sur :**

Le repérage des environnements ou locaux à risques • L'analyse préalable à son intervention • La mise en œuvre de ses EPI • L'application des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique • La préparation et la direction des travaux d'ordre électrique • Le balisage de la zone de travaux et sa surveillance • Les étapes de consignation • La réalisation de connexions et de déconnexions • La pose d'une nappe et d'un EPC • La réalisation d'interventions de dépannage et de dépannage avec nécessité de consignation • La rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

Cette formation est conforme à la norme NF C 18-510.

Un recueil de prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire.

MODALITÉS

La durée et le prix sont mentionnés dans la convention de formation.